



Notre Mission et nos Objectifs

Loger
Accompagner





Le droit au logement et plus largement le droit à l'inclusion est un droit fondamental inscrit dans la loi et décliné dans les politiques publiques.

De par son objet Ysos lutte contre les inégalités sociales dans le respect de chacun, sans discrimination. L'inclusion sociale est le coeur de la préoccupation associative.



Au nom de ce principe l'association place la question de l'habitat fondamentale mais n'entend pas se réduire à la question de l'offre d'hébergement ou de la gestion locative.

La vocation d'ysos implique et impose un travail en réseau, formalisé par des chartes de bonnes pratiques et d'une déontologie, pour apporter une réponse au plus près des besoins de chaque personne rencontrée.



Le logement/La gestion locative

L'objectif est de loger des personnes en situation de fragilité ayant des difficultés d'accès au logement, de les accompagner par le biais de professionnels afin d'assurer leur autonomie sociétale et financière.

Le système repose sur le principe de la location/sous-location, yso se porte locataire en titre l'habitant bénéficiant d'un contrat de sous location.

L'intérêt pour le propriétaire bailleur

- Sécurité du paiement du loyer
- Le maintien en état technique du logement
 - Une gestion locative gratuite
 - Une défiscalisation possible
 - Une démarche éthique et solidaire

Mise en location

- Intégration du sous locataire
- Rédaction des baux
- États des lieux (entrée, sortie)

Gestion Courante

- Versement mensuel de vos revenus locatifs
- Assurer le suivi technique, les réparations locatives
- Accompagnement social du locataire, guide du savoir habiter
- Aide au conventionnement ANAH pour les propriétaires

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE YSOS

L'association Ysos bénéficie d'un agrément d'état pour pratiquer l'intermédiation locative.

Nous nous basons sur le principe LOCATION/SOUS-LOCATION en nous portant locataires de biens afin d'y placer des personnes, familles ayant des difficultés d'accès au logement. Ces dernières devant respecter les conditions du bail mais nous nous engageons pour elles.

Les logements peuvent être conventionnés ou non, les propriétaires de biens conventionnés pouvant bénéficier de l'avantage Fiscal de « loc avantage ».

De plus le paiement des loyers et garanti par nous sans besoin pour le propriétaire bailleur de souscrire une quelconque assurance de loyer impayés qui est souvent payante.

La gestion est prise en charge également par nos services sans frais pour le propriétaire bailleur.

Des garanties pour le propriétaire

L'assurance de percevoir les loyers
La récupération de son logement sans dégradations (sauf usure naturelle d'occupation)

Une démarche éthique

Une démarche profondément humaniste, l'intégration par le logement, la réponse au mal logement.

NOUS CONFIER UN LOGEMENT

C'est un principe Gagnant/Gagnant

Vous souhaitez en savoir plus ?

Votre contact

Luc TECLES

Chargé de gestion immobilière

Relation propriétaire Bailleurs

ltecles@ysos.fr

06 79 87 82 14



24 rue des Tombettes
27000 Evreux

Nos Partenaires et Financeurs

